

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2597

77 – SEINE-ET-MARNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Jugement d'ouverture

Date : 4 mai 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

944 557 784 RCS Meaux.

RM CONSTRUCTION.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Activité : Tous travaux de coffrage, réalisation de planchers traditionnels et de maçonnerie générale dans le cadre de constructions neuves, de rénovations, d'extensions, ou de modifications de bâtiments, tant pour des particuliers que pour des professionnels ; la réalisation de structures en béton armé, le montage de murs, cloisons, chapes, ainsi que toutes activités liées aux fondations, dalles, et autres ouvrages en béton ; la participation, directement ou indirectement, à toutes opérations financières, immobilières ou mobilières se rattachant à l'objet social ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser l'extension ou le développement de la société.

Adresse : 57, grande rue 77515 La Celle-sur-Morin.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 juin 2025, désignant : administrateur(s) Selarl B. Cardon - a. Bortolus, mission conduite par Maître cardon 49 Av du Président Salvador Allendé 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, mandataire(s) judiciaire(s) Selarl Arpej mission conduite par Maître Sophie Guillouët 55 Rue Aristide Briand 77100 Meaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.